



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 NOVEMBRE 2023

N° C16_11_2023_14 - Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe assainissement collectif

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	57	10	67	23

Pour : 67	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 9 novembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize novembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Lezay, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, MOUNOURY Didier, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURELLÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, ARCHAIMBAULT Monique, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, LONGEAU Daniel, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, RICHARD Yoann, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BARILLOT Dorick (pouvoir donné à BALLAND Cyril), BOURDIER Christine (pouvoir donné à KOHLER Marie), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à LABROUSSE Christophe), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), NEE Nicole (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à YOU Thierry), SAINTIER Marie-Emmanuelle (pouvoir donné à BRILLAUD Chantal), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), THIBAULT Evelyne (pouvoir donné à BAUMGARTEN Christian), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

AUDE Laurent, BARRE Gérard, BELAUD Bernard, BINET Frédérique, CAQUINEAU Emmanuel, CHARPENTIER Patrick, CHASSIN Julien, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, PAILLAUD Raymond, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SUIRE Catherine, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie COUSIN

Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe assainissement collectif

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'article L. 263-8 du Code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget ;

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'instruction codificatrice M4 ;

Vu les délibérations du C25-06-2020-29 du conseil communautaire du 25 juin 2020 ;

Vu la délibération C27-05-2021-23 du conseil communautaire du 25 février 2021 ;

Vu la délibération C02-12-2021-12 du conseil communautaire du 2 décembre 2021 ;

Vu la délibération C17-11-2022-06 du conseil communautaire du 17 novembre 2022 ;

Vu la délibération C15-12-2022-19 du conseil communautaire du 15 décembre 2022 ;

Vu la délibération C02-03-2023-16 du conseil communautaire du 2 mars 2023 ;

Vu l'avis du conseil d'exploitation du 7 novembre 2023 ;

Vu l'avis de la commission finances du 13 novembre 2023 ;

Pour tenir compte de l'avancement des travaux par rapport au calendrier initial, des avenants en plus-values et des révisions sur l'autorisation de programme des travaux d'assainissement à Sauzé-Vaussais et également des avenants en plus-values sur l'autorisation de programme concernant la mise en place de la télégestion ; il y a lieu de réajuster les crédits de paiements en dépenses et en recettes ;

Considérant qu'il y a lieu de réajuster le phasage en dépenses et en recettes pour ouvrir des crédits sur l'exercice 2024 concernant l'autorisation de programme des travaux d'assainissement à Rom ;

PROG.	LIB.	ANNEE AP	DEP./ REC.	MONTANT AP (en €)	CP (en €)	CP (en €)	CP (en €)	CP (en €)	CP (en €)
					Antérieurs	2021	2022	2023	2024
0111 - TRAVAUX RESEAUX SAUZE VAUSSAIS	BS 2023	2020	DEP.	2 552 484,61	15 436,80	51 923,81	159 069,14	1 432 996,00	893 058,86
		2020	REC.	1 844 687,61	13 358,40	5 395,00	554 534,21	466 204,00	805 196,00
	DM NOV.	2020	DEP.	2 943 521,03	15 436,80	51 923,81	159 069,14	2 134 400,28	582 691,00
		2020	REC.	1 844 687,61	13 358,40	5 395,00	554 534,21	217 450,00	1 053 950,00

PROG.	LIB.	ANNEE AP	DEP./ REC.	MONTANT AP (en €)	CP (en €)	CP (en €)	CP (en €)	CP (en €)
					2022	2023	2024	2025
706 - MISE EN PLACE	BP 2023	2022	DEP.	1 219 424,00	47 386,00	579 094,00	327 340,00	265 604,00

TELEGESTION	DM NOV.	2022	DEP.	1 242 924,00	18 502,43	605 433,00	350 840,00	268 148,57
-------------	---------	------	------	--------------	-----------	------------	------------	------------

PROG.	LIB.	ANNEE AP	DEP/ REC	MONTANT AP (en €)	CP (en €)	CP (en €)	CP (en €)	CP (en €)	CP (en €)
					Antérieurs	2021	2022	2023	2024
0112 - TRAVAUX RESEAUX ROM	DM MARS	2020	DEP.	1 569 982,40	8 529,40	1 074 201,00	334 552,31	152 699,69	
		2020	REC.	955 793,00	-	231 150,00	-	724 643,00	
	DM NOV.	2020	DEP.	1 565 675,71	8 529,40	1 074 201,00	334 552,31	100 000,00	48 393,00
		2020	REC.	837 409,00	-	231 150,00	-	542 958,00	63 301,00

Considérant l'avis du conseil d'exploitation du 7 novembre 2023 ;

Considérant l'avis de la commission finances du 13 novembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- MODIFIER le phasage des crédits de paiement en dépenses et recettes ainsi que le montant total des autorisations de programme tels que présentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le Président

Sylvie COUSIN

Fabrice MICHELET